



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Dispositions générales

Les inscriptions aux formations organisées par LES TRICOPIGMENTISTES impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales qui s'appliquent de plein droit et prévalent sur tout autre document et sur toute autre condition, à l'exception de celles prévues par la loi et de celles qui ont été acceptées expressément entre et le responsable de l'inscription.

Le fait que LES TRICOPIGMENTISTES ne se prévale pas à un moment de l'une des présentes conditions ne peut pas être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des conditions générales de vente.

De même, la nullité d'une des stipulations n'entraînerait pas l'annulation des conditions générales de vente dans leur ensemble qui seraient maintenues dans tous leurs autres effets.

Article 2 – Inscription

Le responsable de l'inscription peut procéder à l'inscription :

- en retournant le formulaire d'inscription par voie postale à l'adresse visée à l'article 12, accompagné des documents spécifiés. A réception du dossier complet, sous réserve des places disponibles, LES TRICOPIGMENTISTES adresse une confirmation d'inscription ainsi qu'un contrat ou une convention en deux exemplaires. Le paiement d'un acompte de 30% du prix de la formation est à payer après le délai de rétractation. Le processus d'envoi du formulaire d'inscription par la poste vaut commande engageant le responsable de l'inscription. Dans tous les cas, le responsable de l'inscription doit retourner sans délai un exemplaire original du contrat ou de la convention dûment signé pour que la réservation de sa place soit assurée, sous réserve des disponibilités.

Le contrat ou la convention peut faire l'objet d'un avenant uniquement s'il est accepté par les parties. A ce titre, toute demande par le responsable de l'inscription de changement du participant ne sera possible que sous réserve d'acceptation expresse par LES TRICOPIGMENTISTES.

Article 3 – Durée – Calendrier – Lieu d'exécution

Le calendrier, la durée ainsi que le lieu de déroulement des formations sont précisés sur le site internet www.tricopigmentation.fr ainsi que sur les documents de communication de LES TRICOPIGMENTISTES et le contrat ou la convention visé(e) à l'article 2.

Article 4 - Tarifs – Conditions de règlements

4.1- Le prix de chaque prestation est indiqué sur le formulaire d'inscription à jour et il est exprimé en euros et en net de taxe. Le prix est forfaitaire et correspond au coût de la formation. Sauf mention expresse sur le formulaire d'inscription, le prix ne comprend que la prestation au titre de la formation en fonction de la formule choisie, tous les autres frais (tels que, à titre indicatif, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration) restant sous la responsabilité et à la charge du responsable de l'inscription ou des participants.

4.2- Les éventuelles offres commerciales, telles que les tarifs ne s'appliquent que sous réserve qu'elles soient expressément précisées dans les documents de communication et d'en respecter les conditions. Elles ne sont pas cumulables entre elles.

4.3- Le responsable de l'inscription ou, à défaut, le participant doit régler directement le prix de la prestation à LES TRICOPIGMENTISTES, à charge pour lui de faire sous sa responsabilité les éventuelles démarches aux fins de prise en charge et de remboursement total ou partiel de la formation par un organisme.



4.4- Sauf pour les formations souscrites et payées par le stagiaire participant sur ses fonds propres, le paiement est intégralement dû à l'inscription.

4.5- Pour les formations souscrites et payées par le stagiaire participant sur ses fonds propres, ce dernier ne devra verser aucun acompte avant l'expiration du délai de 14 jours visé à l'article 6.1. A l'expiration de ce délai, le stagiaire participant procédera au paiement d'un acompte de 30% du montant total de la prestation et s'engagera à respecter l'échéancier prévu dans le contrat de formation.

4.6- Le règlement est effectué par virement sur le compte suivant FR76 3000 4021 0500 0101 5475 738, les chèques ne sont pas acceptés.

4.7- En cas de non-règlement aux échéances par un participant ou le responsable de l'inscription, LES TRICOPIGMENTISTES se réserve la possibilité de suspendre le suivi de sa prestation, l'intégralité du prix restant dû. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement de pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 10 points de pourcentage outre une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

4.8- Toute prestation commandée est due en intégralité, à l'exception des cas d'application des conditions visées aux articles 5 et 6.

Article 5 – Conditions d'annulation et de report

5-1. L'annulation d'une inscription à une formation par le responsable de l'inscription ou le participant n'est possible et n'entraîne aucun frais que sous réserve d'être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et d'être reçue par LES TRICOPIGMENTISTES au plus tard 15 jours avant le premier jour de la formation. Si l'annulation de la formation intervient moins 15 jours avant le premier jour de la formation, il sera facturé 30 % du montant total de la formation.

5.2- A défaut de respect de ces conditions propres aux formations, en cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, de cessation anticipée pour tout autre raison qu'un motif impérieux pour le participant lié à un cas de force majeure dûment reconnu le contraignant à une suspension ou un arrêt du suivi de la prestation, le participant ou, à défaut, le responsable de l'inscription sera redevable envers LES TRICOPIGMENTISTES de l'intégralité du montant de la prestation à plein tarif.

5.3- LES TRICOPIGMENTISTES se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation. Lorsque le report n'est pas possible pour le participant, LES TRICOPIGMENTISTES procède au remboursement de la totalité des frais d'inscription, et aux frais de transport, hébergement du participant qui n'aurait pu en obtenir le remboursement, sur production des justificatifs ainsi que de la demande et du refus de remboursement.

5.4- Aucun remboursement ne sera productif d'intérêts.

Article 6 – Cas particuliers de possibilité de rétractation

6.1- Pour les formations: Pour les inscriptions à des formations souscrites et payées par le participant stagiaire sur fonds propres, le participant dispose d'un délai de rétractation sans frais de 14 jours calendriers à compter de la signature du contrat visé à l'article 2. Cette faculté de rétractation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à LES TRICOPIGMENTISTES à l'adresse visée à l'article 12, reçue avant l'expiration de ce délai.

Article 7 – Attestation de formation

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation, si celle-ci a bien été suivie dans sa totalité. Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire qui en fait la demande à l'issue de la formation.

Article 8 – Données nominatives

En s'inscrivant et en participant aux prestations organisées par LES TRICOPIGMENTISTES, le responsable de l'inscription et le participant donnent leur consentement exprès à la collecte par LES TRICOPIGMENTISTES des données personnelles qu'ils communiquent pour la seule finalité de la gestion de l'inscription, du suivi et des suites de la prestation ainsi que de la communication de toute information en lien avec la prestation.



Les données nominatives qui sont demandées nécessaires au traitement de la demande d'inscription et au suivi de la prestation restent exclusivement destinées à un usage interne par LES TRICOPIGMENTISTES. Le responsable de l'inscription et le participant disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations les concernant, en formulant une demande écrite auprès de LES TRICOPIGMENTISTES.

Article 9 – Droits de propriété intellectuelle – Confidentialité – Droit à l'image

9.1- LES TRICOPIGMENTISTES est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose. Les contenus et/ou supports pédagogiques, quelle que soit leur forme, utilisés par LES TRICOPIGMENTISTES dans le cadre de l'exécution de ses prestations demeurent sa propriété exclusive. Leur transmission aux participants n'emporte pas cession des droits de propriété intellectuelle y attachés. Une utilisation totale ou partielle sans droit de ces contenus et/ou supports sera de nature à engager la responsabilité du participant concerné. En particulier, le responsable de l'inscription et le participant s'interdisent d'utiliser ces contenus pour exercer une prestation identique ou similaire à celle de LES TRICOPIGMENTISTES.

9.2- Toute information relative au savoir-faire exclusif de LES TRICOPIGMENTISTES dont le participant aura été informé à l'occasion de l'exécution de la prestation et plus généralement tout document propre à LES TRICOPIGMENTISTES sont strictement confidentiels et il est strictement interdit au participant de les divulguer.

9.3- En s'inscrivant et en participant aux prestations organisées par LES TRICOPIGMENTISTES, le participant est informé qu'il pourra être photographié au cours de la formation, de la convention, de la conférence ou de la master classe et il consent à ce que son image puisse être utilisée sur des supports d'information relatif à l'activité de LES TRICOPIGMENTISTES.

9.4- Il incombe au responsable de l'inscription d'avertir le participant des obligations visées au présent article et, plus généralement, de celles issues des présentes conditions générales de vente. Par conséquent, toute violation des présentes conditions générales engagerait la responsabilité du responsable de l'inscription ainsi que celle du participant.

Article 10 – Sanctions disciplinaires

Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement dans lequel se déroulent les prestations. Pour les formations, les participants sont en outre tenus de respecter le règlement intérieur de LES TRICOPIGMENTISTES. Elle se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la prestation ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable. Pour les formations, les éventuelles sanctions seront mises en œuvre dans les conditions visées au règlement intérieur de LES TRICOPIGMENTISTES.

Article 11 – Responsabilité

LES TRICOPIGMENTISTES ne saurait voir sa responsabilité engagée s'agissant des sanctions résultant du comportement du participant concerné. Les obligations souscrites par LES TRICOPIGMENTISTES dans le cadre de ses prestations sont des obligations de moyens et non des obligations de résultat. LES TRICOPIGMENTISTES n'est pas responsable des dommages subis par le participant du fait de sa responsabilité et de tout dommage subi sur les effets personnels qu'il aura apportés et qui restent sous la responsabilité exclusive du participant. En toute hypothèse, toute indemnité sollicitée par le responsable de l'inscription ou le participant ne pourra pas dépasser le montant de la prestation objet de l'inscription.

Article 12 – Élection de domicile

En fonction du lieu d'exécution de la prestation pour laquelle l'inscription est effectuée, tous les envois de correspondance visés aux présentes conditions générales de vente devront être transmis à la société LES TRICOPIGMENTISTES à l'adresse suivante : **Lieu dit Les Barrots, 31450 MONTLAUR.**



Article 13 - Litiges - Contestation

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les ventes effectuées par l'intermédiaire de LES TRICOPIGMENTISTES sont soumises au droit interne français. Toute contestation ou litige devra donner lieu à une recherche de solution amiable. A défaut, les litiges avec un responsable de l'inscription professionnel relèveront de la compétence du Tribunal de commerce de Toulouse et les autres des juridictions françaises compétentes.